

C. 9284

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur d'inviter les représentants de ses membres et observateurs à la douzième édition du *Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe*, qui aura lieu les 28 et 29 octobre 2025.

Douzième édition du Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle (IA) : propriété intellectuelle et médias synthétiques

La production de médias synthétiques (tels que des images, des vidéos et des sons, soit sous la forme d'hypertrucages, soit à des fins légitimes) n'est pas nouvelle. Néanmoins, grâce à la disponibilité croissante des données numériques, telles que les messages, les images et les vidéos des médias sociaux, et aux technologies telles que l'IA générative, ces médias synthétiques sont devenus de plus en plus réalistes, accessibles et répandus.

Les médias synthétiques présentent à la fois des défis importants et des opportunités passionnantes. D'une part, ils peuvent susciter de graves préoccupations en matière de désinformation, de manipulation et d'usurpation d'identité. D'autre part, ils peuvent avoir de puissantes applications dans les domaines du cinéma, de l'accessibilité et de la communication virtuelle, en permettant aux créateurs de générer des avatars réalistes, de restaurer des voix ou de préserver des personnages historiques de manière interactive.

De ce fait, la nécessité d'en atténuer les risques et d'en maximiser les avantages est de plus en plus largement reconnue. Les mesures légales d'interdiction et les droits juridiques, notamment les droits de propriété intellectuelle, sont au cœur de cette problématique. Toutefois, les systèmes permettant de protéger la voix, l'image et le style d'une personne et de la protéger contre toute reproduction non autorisée varient d'un ressort juridique à l'autre. Dans ce contexte, un certain nombre de voix se sont élevées pour demander que la propriété intellectuelle joue un rôle plus important dans la réglementation des médias synthétiques.

La douzième session du Dialogue de l'OMPI permettra à diverses parties prenantes dans le monde entier de mieux comprendre les médias synthétiques et d'examiner le cadre juridique existant, notamment les droits de propriété intellectuelle, ainsi que les restrictions applicables. Cette session offrira un aperçu des défis pratiques entourant les accords contractuels et les litiges liés aux droits sur la voix, l'image et la personnalité, soulignera la manière dont les différents ressorts juridiques examinent ces questions et s'intéressera aux perspectives d'avenir.

/...

Cette session s'inscrit dans le prolongement naturel des sessions précédentes du Dialogue de l'OMPI et en particulier :

- la neuvième session sur la propriété intellectuelle et les données d'apprentissage, qui a examiné les contributions de l'IA et les effets des données d'apprentissage sur le système de la propriété intellectuelle ;
- la dixième session sur les produits de l'IA, qui s'est intéressée à la question de savoir si les contenus générés par l'intelligence artificielle pouvaient bénéficier d'une protection au titre du droit d'auteur ; et
- la onzième session sur l'IA et l'infrastructure du droit d'auteur, qui a porté sur l'étiquetage du contenu généré par l'IA, l'infrastructure technique et les solutions évolutives en matière d'IA.

L'ordre du jour comprendra une séance d'échange d'informations visant à favoriser la mise en commun des pratiques et projets actuels entre les États membres et les offices de propriété intellectuelle dans le domaine de la propriété intellectuelle et des médias synthétiques. Un délai supplémentaire sera prévu pour les prises de parole.

La douzième édition du Dialogue de l'OMPI se tiendra **de 10 heures à 18 heures (heure d'Europe centrale)** sur deux jours dans un format hybride, au siège de l'OMPI à Genève, sur Zoom et en direct sur le Web. La retransmission en direct sera également enregistrée pour un visionnage ultérieur.

La session sera ouverte au public et réunira le plus grand nombre possible de parties prenantes dans le cadre d'un processus ouvert et inclusif visant à mieux faire connaître ces thématiques et à échanger des connaissances et des points de vue sur le sujet. L'interprétation simultanée sera assurée en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe.

Le Bureau international de l'OMPI vous saurait gré de bien vouloir lui communiquer, d'ici au **10 octobre 2025**, les nom, qualité et adresse(s) électronique(s) du ou des représentants qui participeront à la réunion. Pour vous inscrire à cette session au siège de l'OMPI, veuillez utiliser le formulaire en ligne à l'adresse suivante :

https://intranet.wipo.int/meetings/en/registration/form.jsp?organization=WIPO®istration_id=627

Le code sécurisé pour l'inscription sur place : **KJ45NS07**.

Pour vous inscrire à la session en ligne par Zoom, veuillez utiliser le formulaire en ligne à l'adresse suivante :

https://wipo-int.zoom.us/webinar/register/WN_nQH4qXabSxW-RbxNDKaWTQ

Participation à la séance d'échange d'informations, aux exposés et aux prises de parole

Le Bureau international vous invite à indiquer par écrit à l'adresse frontier.tech@wipo.int, d'ici au **10 octobre 2025**, votre souhait de participer à la séance d'échange d'informations, de prendre la parole ou de présenter un exposé. Des données détaillées et des informations supplémentaires seront transmises en temps utile.

L'OMPI s'étant engagée à promouvoir l'égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en considération lors de la désignation du ou des représentants.

/...

Le Bureau international publiera le programme provisoire en temps utile sur le site Web de l'OMPI. Dans l'intervalle, si vous souhaitez recevoir régulièrement des informations sur cet événement et sur les autres activités de l'OMPI autour du thème de la propriété intellectuelle et des technologies de pointe, nous vous invitons à vous abonner à notre bulletin d'information à l'adresse suivante :

<https://wipo.us8.list-manage.com/subscribe?u=ebfb4bd1ae698020adc01a4ce&id=2b70fedeed>

Mise à jour des documents proposés par le Centre d'information sur l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle

En outre, le Bureau international continuera de mettre à jour les documents publiés auprès du Centre d'information sur l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle, accessible sur la page Web de l'OMPI consacrée à l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle à l'adresse [https://www.wipo.int/about-ip/fr/frontier technologies/ai and ip.html](https://www.wipo.int/about-ip/fr/frontier_technologies/ai_and_ip.html). Le Centre d'information sur l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle propose actuellement des documents provenant de 78 États membres. Il compile les informations disponibles concernant les stratégies, les structures et les législations nationales et régionales relatives à la propriété intellectuelle et à l'intelligence artificielle, et vise à faciliter le partage d'informations.

Veuillez informer le Bureau international de toute mise à jour ou mesure nouvelle ou supplémentaire présentant un intérêt particulier pour la propriété intellectuelle et les directives et procédures d'examen relatives à l'intelligence artificielle ou à d'autres technologies de pointe, et envoyer vos réponses par courrier électronique à l'adresse frontier.tech@wipo.int avant le **10 octobre 2025**.

Pour toute question relative à cet événement, veuillez envoyer un message électronique au Bureau international à l'adresse suivante : frontier.tech@wipo.int.

Le 24 septembre 2025

